

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 26 septembre 2012**

Le vingt-six septembre deux mil douze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, MABIRE Edouard, TARDIF Philippe, POULAIN Jérôme, DROUET Yves-Marie, FEUARDANT Guy, CAILLOT Sylvie.

Absents excusés : VIVIEN Janine (à donné pouvoir à Alain LECHEVALIER), MABIRE Daniel (a donné pouvoir à Joseph POULAIN), JOUANNE Christophe (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), POULAIN Thérèse (excusée).

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ Ajout à l'ordre du jour :

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- Indemnité de conseil 2012 – Receveur Monsieur LEMARINEL
- Entretien de voirie – Tonte et taille des haies,
- Bâtiments – Toiture logements communaux rue des écoles

Ces points porteront les numéros 09, 10, et 11.

Informations du Maire-

- Création emplacement de taxis,
- Associations Parents d'élèves et Cantine scolaire
- Arrêt de travail Robert LANGREZ,
- Agents recenseurs – Recensement de la population,

01 – Participations scolaires 2012/2013 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les barèmes des participations scolaires pour l'année 2012/2013 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ci-après, le montant des participations aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques des Moitiers d'Allonne, pour les communes de résidence (13 voix pour et 1 abstention) :

- Ecole primaire : 370 euros / élève / an,
- Ecole maternelle : 620 euros / élève / an.

02 – Voirie – Renforcement et sécurisation CR n° 37 et CR n° 38 au Bosquet :

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise MASTELLOTTTO se rapportant aux travaux de renforcement de voirie pour le chemin rural n° 37 dit des Bosquets travaux qui ont été réalisés, l'entreprise étant présente sur la commune pour les travaux de voirie route du Breuil.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à ce devis qui s'élève à 3 203.25 euro HT.

En ce qui concerne le chemin rural n° 38 dit des Sureselles, le Conseil charge Monsieur le Maire de demander au cabinet SAVELLI d'effectuer un bornage pour l'élargissement du chemin.

03 – Délégation du Conseil Municipal au Maire selon l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales :

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de faciliter la gestion des affaires municipales,

Vu, La loi du 13 août 2004 qui laisse la possibilité au Maire de laisser un élu titulaire d'une délégation de fonction signer les actes pris par délégation de compétence du conseil municipal.

Considérant qu'en cas d'empêchement du Maire, l'adjoint en charge de la suppléance est autorisé à prendre toute décision dans le cadre des matières déléguées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Conformément aux termes de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELEGUE au Maire la compétence suivante :

1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant les avenants des marchés et des accords-cadres qui n'entraînent pas une augmentation supérieure à 5 % du seuil défini par décret du montant du contrat initial lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

04 – Renouvellement baux parcelles communales :

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder à la reconduction des baux pour l'occupation des parcelles A 623 (Hattainville), ZL 25 (Le Bosquet) d'une surface respective de 1ha01a et 99a10ca.

Le Conseil, après en avoir délibéré, propose la reconduction de ces baux sans augmenter le loyer annuel, soit :

- Parcelle A 623, loyer de 88,00 €/an,
- Parcelle ZL 25, loyer de 88,00 €/an.

AUTORISE le Maire à signer avec les preneurs, les baux à intervenir.

05 – Personnel – Création d'un poste dans le cadre du dispositif CUI-CAE :

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} octobre 2012

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle-Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec Madame JIMENEZ-GRENIER Delphine et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de vingt heures par mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un poste de Chargé de mission dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

06 – Dissolution syndicat d'assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Douits :

Le Conseil décide de surseoir à une prochaine réunion afin de rencontrer les membres du syndicat d'Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Douits.

07 – Demande de subvention Tennis de table Côtes des Isles :

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention émanant de Côte des Isles Tennis de Table.

Le Conseil, DECIDE de donner une subvention de 50 euro à l'association Côte des Isles Tennis de table.

08 – Demande de subvention Collège de Portbail :

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de participation émanant de l'association Vétérans Back to Normandie de Pirou qui souhaite accueillir au collège de Portbail quatre vétérans américains et un accompagnateur en juin 2013.

Le Conseil, donne un accord de principe pour une participation de 40 euros à cette association. Le montant sera voté lors du vote des subventions du budget 2013.

09 – Indemnité de conseil 2012 – Receveur Monsieur LEMARINEL :

Vu les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Considérant que le Trésorier Municipal fournit à la collectivité conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Monsieur Daniel LEMARINEL, Trésorier Municipal en poste à Barneville-Carteret depuis mars 2012 :

- L'indemnité de conseil, selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- L'indemnité de confection du budget.

10 – Entretien de voirie – Tonte et taille des haies :

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise ADAM Emmanuel des Moitiers d'Allonne, se rapportant aux travaux d'entretien de voirie à réaliser en l'absence de l'employé communal actuellement en maladie.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire appel à cette entreprise pendant l'arrêt de travail de Monsieur LANGREZ et jusqu'au 28 novembre 2012 si besoin afin de pallier le retard pour l'entretien des espaces verts sur la commune,

AUTORISE le Maire à signer le devis se décomposant comme suit :

- Tonte pelouses pour les bâtiments publics et lotissements : 360 € HT par tonte,
- Débroussaillage lotissement des Devises : 35 € HT,
- Taille des haies au terrain multisport : 560 € HT.

11 – Bâtiments – Toiture logements communaux rue des écoles

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis se rapportant aux travaux de toiture sur les logements communaux des écoles des Moitiers d'Allonne.

Après avoir étudié les différentes propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise PESNEL pour le remaniement de la toiture des logements rue des écoles et pour un montant de 2 485.80 HT,

AUTORISE le Maire à signer le devis afférent à cette affaire.

⇒ Questions diverses :

=====

- Enrobé à froid point à temps,
- Cailloux pour entretien des chemins,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Affichage : 20.09.2012 - Convocation 20.09.2012

Conseillers en exercice : 15 – Présents 11 – Votants 14

Aux Moitiers d'Allonne, le 27 septembre 2012

Le Maire,

A. LECHEVALIER